

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Vendredi 31 Mars 2017

Date de la convocation : 24 mars 2017

Date d'affichage : 24 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente et un mars à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DELMOTTE, maire.

Présents : Marie-Odile BOURY, Gérard CHALOT, Virginie CLAUDON, Jacques DELMOTTE, Philippe DELMOTTE, Carole GUILLEMIN, Janine MALTIN, Philippe NAVET, Yves PRIVET, Philippe RAULET, Francis VIGNARDET

Représentés : Danièle MASSENAT par Yves PRIVET

Absents : Denis HUANT, Isabelle RZASA, Chantal SALVADORI

Secrétaire : Madame Carole GUILLEMIN

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2017_006 - Compte de Gestion 2016 : service de l'eau

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11+1	12	0	0	0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal ont adopté le compte de gestion 2016 du Service de l'Eau présenté par Mr le Percepteur.

2017_007 - Compte Administratif 2016 : service de l'eau

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11+1	12	0	0	0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, sous la présidence de Mr Gérard CHALOT, les membres du conseil municipal ont adopté le compte administratif 2016 du Service de l'Eau qui se décompose comme suit :

	Résultat de l'exercice précédent	Dépenses	Recettes	Resultat de l'exercice 2016	Résultat cumulé	RAR	Chiffres pour affectation résultats	Chiffre à prendre au 002 et 001
FONCTIONNEMENT	237 212,85	61 290,33	69 562,34	8 272,01	245 484,86		245 484,86	230 193,89
INVESTISSEMENT	76 432,96	64 682,93	22 959,00	-41 723,93	34 709,03	-50 000,00	-15 290,97	34 709,03
TOTAL	313 645,81	125 973,26	92 521,34	-33 451,92	280 193,89	-50 000,00	230 193,89	264 902,92

2017_008 - Affectation des résultats 2016 : service de l'eau

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11+1	12	0	0	0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de procéder à l'affectation des résultats dans les conditions suivantes :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2016	245 484.86 €
Affectation obligatoire (c1068)	15 290.97 €
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	230 193.89 €

2017_009 - Budget Primitif 2017 : service de l'eau

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+1	12	0	0	0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal ont adopté le budget primitif 2017 service eau qui se décompose comme suit :

		Propositions nouvelles	Reste à réaliser	TOTAL
FONCTIONNEMENT	Dépenses	295 000 €		295 000 €
	Recettes	295 000 €		295 000 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	150 152 €	50 000 €	200 152 €
	Recettes	200 152 €	0 €	200 152 €

2017_010 - Compte de Gestion 2016 : Commune

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+1	12	0	0	0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal ont adopté le compte de gestion 2016 de la Commune présenté par Mr le Percepteur.

2017_011 - Compte Administratif 2016 : Commune

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+1	12	0	0	0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, sous la présidence de Mr Gérard CHALOT, les membres du conseil municipal ont adopté le compte administratif 2016 du Service de l'Eau qui se décompose comme suit :

	Résultat de l'exercice précédent	Dépenses	Recettes	Resultat de l'exercice 2016	Résultat cumulé	intégration ccas	Affectation résultat 1068	Chiffre à prendre au 001/002
FONCTIONNEMENT	25 981,21 €	418 074,87 €	472 523,92 €	54 449,05 €	80 430,26 €	1 617,41 €	82 047,67 €	47 928,38 €
INVESTISSEMENT	-57 894,72 €	60 919,03 €	84 694,46 €	23 775,43 €	-34 119,29 €		34 119,29 €	-34 119,29 €
TOTAL	-31 913,51 €			78 224,48 €	46 310,97 €			

2017_012 - Affectation des résultats 2016 : commune

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11+1	12	0	0	0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de procéder à l'affectation des résultats dans les conditions suivantes :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2016	82 047.67 €
Affectation obligatoire (c1068)	34 119.29 €
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	47 928.38 €

2017_013 - Taux d'imposition 2017

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11+1	12	0	0	0

Vu la délibération 2016-041 relative à la neutralisation fiscale suite à la création de la nouvelle communauté d'agglomération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe les taux d'imposition comme suit

- Taxe d'habitation 15.67 %
- Taxe Foncière bâtie 27.23 %
- Taxe foncière non bâtie 34.96 %

2017_014 - Budget Primitif 2017 : commune

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11+1	12	0	0	0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal ont adopté le budget primitif 2017 qui se décompose comme suit :

		Propositions nouvelles	Reste à réaliser	TOTAL
FONCTIONNEMENT	Dépenses	489 000 €		489 000 €
	Recettes	489 000 €		489 000 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	108 000 €	0 €	108 000 €
	Recettes	108 000 €	0 €	108 000 €

2017_015 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : montant des attributions de compensation 2017

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11+1	12	0	0	0

Lors de sa séance du 13 Février 2017, et après avis de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le même jour, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise a adopté à l'unanimité les montants d'attributions de compensation définitives de chaque commune membre, pour l'année 2017.

Il revient à présent à chaque conseil municipal d'entériner par délibération concordante cette révision de l'Attribution de Compensation conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

La révision de l'attribution de compensation de la Commune de LOUVEMONT tient compte du pacte de neutralisation fiscale permettant de maintenir à leur niveau de 2016, les taux de fiscalité globaux (taux communal + taux intercommunal) des taxes d'habitation, foncières sur le bâti et le non-bâti, et ainsi neutraliser les effets de la fusion des 3 intercommunalités sur les contribuables, tout en maintenant les ressources fiscales communales.

Pour mettre en œuvre ce pacte, sur lequel la Commune de LOUVEMONT a donné son accord de principe par délibération du 13 Décembre 2016 et pareillement à l'adoption du nouveau montant d'attribution de compensation, il y aura lieu de modifier les taux de fiscalité communale dans le respect des règles de lien en vigueur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE, conformément à la délibération intercommunale du 13 février 2017 et au rapport de la CLECT ci-joints, le montant révisé de l'attribution de compensation de la Commune de LOUVEMONT, pour 2017, s'élevant à 66 773 €

- PREVOIT l'inscription de cette recette au chapitre 73

2017_016 - remboursement travaux logement 3

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11+1	12	0	0	0

Les locataires du logement n°3 (Mr QUENARD Benoit et Mme Amélie CHER) ont quitté le logement n°3 et ont laissé des dégradations sur la cabine de douche (cassée). Le montant des travaux de réfection s'élèvent à 1 274.63 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE de facturer à Mr QUENARD Benoit et Mme Amélie CHER le montant des réparations soit la somme de 1274.63 €
- AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à mettre en recouvrement cette somme.

2017_017 - SERVICE DE L'EAU : facturation du temps de travail du fontainier

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+1	12	0	0	0

Considérant que le fontainier (payé sur le budget communal) effectue de nombreuses heures pour le service de l'eau,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de refacturer au service de l'eau le coût des heures du fontainier (brut + charges) à raison de 17 h 30 par semaine.

QUESTIONS DIVERSES

1. Le planning des tours de garde des élections législatives des 11 et 18 juin est arrêté en fonction des présents.
2. Le maire informe le conseil que le remaniement du cadastre se termine. Les plans seront exposés à la mairie du 9 mai au 10 juin. Chaque propriétaire sera individuellement informé par les services du cadastre.
3. Mr le maire présente le compte rendu de de la dernière réunion de l'agglomération lors de laquelle le budget a été adopté.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00.

Fait à LOUVEMONT, les jours, mois et an susdits